SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – Centre Sainte-Croix
22 octobre 2026 - 13h50

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du Centre Sainte-Croix, tenue le 22 octobre 2026 à 13h50 au Centre Sainte-Croix, 85, rue Jarry Ouest, à Montréal.

PRÉSENTS :

Josée Albert (TES)

Élie Brière-Talbot (élève)

Masha Carignan (élève)

Julien Kparie Depo (ens.)

Sylvie Dumont (ens.)

Charles Fontaine (ens.)

Maude Lajeunesse (CP)

Frantz-Michel Prévaly (élève)

Zahia Rouani (ens.)

Formant quorum sous la présidence de Justine Damord

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Marie-Christine De Courcy – Direction

Latifa Djama – Direction adjointe (pour le point sur le PLVI)

MEMBRES ABSENTS :

Aucun

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte à 13h55.

La séance commence par un tour de table et une présentation générale du fonctionnement du CÉ par MC De Courcy, dir.

Centre Sainte-Croix
85, rue Jarry ouest, Montréal, Québec, H2P 1S6
Téléphone 514-596-4381,
www.cssdm.qc.ca | c-stecroix@csdm.qc.ca

1.1 Prise des présences et vérification du quorum

https://secretariat-general.csdm.qc.ca/affaires-juridiques-2/conseil-detablissement/

Tous les membres sont présents.

1.2 Nomination du président

J. Damord accepte le rôle de présidente; l'animation générale reste assurée par MC De Courcy.

1.3 Responsable de la gestion du temps

M. Carignan se porte volontaire pour assurer la gestion du temps au besoin.

1.4 Responsable de la prise des notes et du procès-verbal

M. Lajeunesse sera la secrétaire de la rencontre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Ch. Fontaine et S. Dumont que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité (01-CE-2026-2027)

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance/vérification du quorum**
 - 1.1 Prise des présences et vérification du quorum
 - 1.2 Nomination du président
 - 1.3 Responsable de la gestion du temps
 - 1.4 Responsable de la prise des notes et du procès-verbal
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de la dernière séance (04-06-2026)**
4. **Équipe TEAMS pour le CÉ**
5. **Formation obligatoire**
6. **Règles de régie interne**
7. **Parole au public**
8. **Dossiers où il est question d'informer**
 - 8.1 Vie étudiante
 - 8.2 Projet éducatif 2026-2027-État de situation (présentation des données)
 - 8.3 Normes et modalités en évaluation-État de situation
 - 8.4 Horaire du centre
 - 8.5 Atelier machines-outils
9. **Sujets nécessitant une décision (où il est question de consulter)**
 - 9.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) (si demandé)
 - 9.2 Consultation critères de sélection d'une direction d'établissement (si demandé)
10. **Sujets nécessitant une décision (où il est question d'approuver)**
 - 10.1 Calendrier et horaire des séances du conseil d'établissement
 - 10.2 Bazar annuel – vente d'articles usagés
 - 10.3 Budget de fonctionnement du conseil d'établissement

10.4 Actualisation du PLVI (adopter)

11. Suivi sur le budget

12. Points d'information/rapports

7.1 Direction
7.2 Élèves
7.3 Enseignants
7.4 Professionnels
7.5 Personnel de soutien
7.6 Organisme sociocommunautaire

Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2026

IL EST PROPOSÉ par Ch. Fontaine que le procès-verbal de la séance du 4 juin 2026 soit approuvé avec dispense de lecture et sans modifications.

Approuvée à l'unanimité (02-CE-2026-2027)

3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le dernier procès-verbal ne nécessitait pas de suivi.

4. ÉQUIPE TEAMS POUR LE CÉ

MC De Courcy est responsable du dépôt des documents dans cette équipe (ordre du jour, procès-verbal et tout document présenté au cours de chaque séance); elle ajoutera les membres manquants pour que tous y aient accès.

5. FORMATION OBLIGATOIRE

Chaque membre du CÉ doit compléter la formation obligatoire : Lien vers la page de la formation. M. Carignan et S. Dumont l'ont fait en tant que membres du CÉ d'un autre établissement du CSSDM l'an dernier. É. Brière-Talbot et Fr. Prévaly doivent la compléter.

Chaque membre du CÉ doit faire l'autodéclaration pour confirmer que la formation a été suivie : Lien vers l'autodéclaration.

6. RÉGIE INTERNE

MC De Courcy fait la lecture des règles de régie interne (dans l'équipe Teams du CÉ). On modifie l'heure de début des rencontres : 13h50 plutôt que 13h45.

On conserve la règle selon laquelle il faut au moins un élève et un enseignant pour que la séance puisse être tenue.

MC De Courcy met en évidence la différence entre l'adoption d'une résolution (possibilité de modifier préalablement) et l'approbation (qui se fait en bloc, sans possibilité de modifier des éléments).

7. PAROLE AU PUBLIC

En l'absence de public, on passe au point suivant.

8. DOSSIERS OÙ IL EST QUESTION D'INFORMER

8.1 Vie étudiante

Un nouveau technicien en loisirs, Émile Abrams, est arrivé au centre ce mercredi. Il a déjà animé son premier conseil d'élèves et sera là le 30 octobre pour la fête d'Halloween. Il sera au centre les mercredis et jeudis, ainsi qu'un vendredi sur deux. Son horaire pourrait varier en fonction des besoins de l'un ou l'autre centre où il travaille (poste partagé avec le centre Lartigue).

8.2 Projet éducatif (PÉ) 2026-2027 : état de la situation

MC De Courcy présente les constats faits au terme de l'année 2025-2026 (données prises à la fin de la session d'été). En lien avec les matières (mathématique / français), c'est le taux d'évaluation qui est considéré, car le taux de réussite n'est pas très problématique : l'enjeu est plutôt que chaque élève finisse chaque cours et se rende en évaluation.

Les forces soulignées sont : la progression notable en MAT-2101 et en MAT-4271, de même qu'un taux d'évaluation relativement stable, au-dessus de 50%, en FRA-2101.

Quelques points de vigilance sont aussi notés : le cours MAT-4151 présente des résultats plus faibles; il y a une variabilité importante en FRA-1103 et en FRA-5201 (mais les taux sont à la hausse globalement pour ces cours, surtout le FRA-5201). En particulier, l'atelier en FRA-5201 permet aux élèves de passer ce cours plus rapidement et en plus grand nombre. M. Carignan, qui a partiellement assisté à l'atelier, confirme que c'est utile pour ce cours particulièrement difficile.

Les taux d'absence demeurent élevés, mais étant donné que les présences sont consignées par période, cela ne reflète pas l'absentéisme total (ex. un élève peut être présent seulement une partie de la journée sans que ce soit problématique pour son suivi).

MC De Courcy confirme que l'on continue d'appliquer les moyens prévus dans le PÉ pour réduire l'absentéisme.

8.3 Normes et modalités en évaluation (NMÉ) : état de la situation

Une première mouture complète des NMÉ a été élaborée en 2024. Depuis l'an dernier, il s'agit de mettre à jour le document annuellement en fonction des observations et des demandes des enseignants ou des services éducatifs. Quelques modalités seront ajoutées ou modifiées cette

année. Le sujet a été traité dans les rencontres matières de français et de mathématique et les NMÉ mises à jour seront présentées aux enseignants pour approbation.

8.4 Horaire du centre

L'horaire de soir était basé sur une ancienne organisation scolaire, à l'époque où il y avait des blocs de cours de 3 heures en après-midi; les cours de soir avaient alors lieu de 18h10 à 21h30, avec une pause de 5 minutes et une pause de 15 minutes.

Le nouvel horaire a été établi à la suite d'une concertation avec les élèves et les enseignants. Les cours ont maintenant lieu de 18h à 21h10, avec deux pauses de 5 minutes après chaque heure complète de cours.

8.5 Atelier machines-outils

L'atelier est fonctionnel depuis cet été. L'ancien local où l'on stockait le bois, adjacent à la cafétéria, a été libéré pour servir de bureau au technicien en loisirs. Le bois est dorénavant entreposé au local 110 (salle de classe de J. Depo).

9. SUJETS NÉCESSITANT UNE DÉCISION (OÙ IL EST QUESTION DE CONSULTER)

9.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI)

Point reporté à une séance ultérieure, dans l'attente des consignes du CSS à ce sujet.

9.2 Consultation critères de sélection d'une direction d'établissement

Point reporté à une séance ultérieure, dans l'attente des consignes du CSS à ce sujet.

10. SUJETS NÉCESSITANT UNE DÉCISION (OÙ IL EST QUESTION D'APPROUVER OU D'ADOPTER)

10.1 Calendrier des séances du CÉ pour l'année

Deux des dates proposées ne conviennent pas à tous les membres : la séance initialement prévue le 8 décembre est devancée au 3 décembre et celle du 9 février est devancée au 4 février. Les séances prévues le 20 avril et le 10 juin demeurent inchangées.

Les 4 prochaines rencontres du CÉ auront donc lieu le 3 décembre, le 4 février, le 20 avril et le 10 juin, à 13h50 ; le local sera précisé lors de l'envoi de l'ordre du jour.

Calendrier approuvé à l'unanimité (03-CE-2026-2027)

10.2 Bazar – vente d'articles usagés

- M. Lajeunesse annonce que le bazar, au cours duquel sont vendus à prix modique des objets usagés (des livres surtout), aura lieu la semaine du 7 décembre; J. Albert et M. Carignan se portent volontaires pour aider le soir au besoin.
- La gestion du budget sera approuvée ultérieurement par le CÉ, mais ses membres sont informés de la demande qui leur sera faite, à savoir de transférer les fonds recueillis lors du bazar dans le fonds 9 pour les rendre disponibles pour l'achat de nouveautés pour la bibliothèque.

10.3 Budget de fonctionnement du CÉ

MC De Courcy explique que le CÉ dispose d'un budget annuel de 400 $. Ces dernières années, l'argent avait été utilisé pour des bourses remises lors de la fête des finissants ou de la semaine de la persévérance (avec différents critères) et pour des cartes-cadeaux tirées au sort lors des fêtes des élèves (Noël ou fin d'année).

É. Brière-Talbot propose que l'argent soit à nouveau distribué aux élèves cette année; tout le monde s'accorde à ce sujet. MC De Courcy mandate les membres du CÉ de réfléchir aux modalités précises d'attribution de cet argent d'ici la prochaine séance. M. Carignan précise que certains élèves finissent leur parcours au centre avant la fin d'année. L'idée de donner des cartes-cadeaux à la semaine de la persévérance serait une bonne option pour ne pas exclure ces élèves.

10.4 Mise à jour du plan de lutte contre la violence et l'intimidation (PLVI)

La dernière version du PLVI est présentée par L. Djama, qui rappelle l'obligation pour tout établissement scolaire de se doter d'un tel plan selon la LIP (loi sur l'instruction publique).

Afin d'établir le portrait de situation, un questionnaire sur la sécurité, la violence et le bien-être a été fait au centre en mars dernier. L. Djama fait la lecture des constats issus de ce sondage, des priorités établies en lien avec l'analyse de la situation et des moyens qui seront mis en place.
Parmi les nouveautés, une boite en bois sera installée dans le centre afin de permettre aux élèves de dénoncer des situations de violence ou d'intimidation par écrit; les TES feront une tournée des classes pour en expliquer le fonctionnement.

Lors de la présentation, un échange a lieu au sujet de l'augmentation marquée du nombre d'élèves mineurs; J. Damord se questionne à ce sujet; J. Albert remarque cette réalité depuis deux ans environ. M. Lajeunesse note que son collègue cp a fait part de la même situation au centre Marie-Médiatrice. M. Carignan dit que dans son ancien centre, plusieurs jeunes passaient au secteur adulte en raison d'enjeux d'intimidation en FGJ.

Un autre échange a lieu au sujet des violences à caractère sexuel, notamment quand des élèves mineurs sont impliqués. É. Brière-Talbot fait allusion à une situation dénoncée l'an dernier pour laquelle la sanction ne semblait pas assez importante (expulsion de 2 jours). Elle s'interroge sur la teneur des sanctions et le risque que la situation s'aggrave après avoir dénoncé. Le cas particulier sera traité confidentiellement avec les intervenants et la direction au besoin, mais MC De Courcy, L. Djama et J. Albert soulignent que toute dénonciation est traitée avec le plus grand sérieux, sans que les tierces personnes ne soient avisées de tous les suivis faits auprès des personnes impliquées.

M. Carignan s'interroge sur la protection des jeunes mineurs au centre par rapport aux rapports intimes; MC De Courcy précise qu'en tant qu'établissement aux adultes, on ne

peut pas agir dans les relations intimes consentantes, sauf s'il y a abus ou violence, auquel cas une dénonciation est faite à la police. L. Djama précise que les TES font aussi des interventions avec les élèves mineurs et/ou vulnérables. L'important reste de rapporter tout ce qui semble inadéquat à un membre du personnel en qui l'on a confiance. J. Albert précise que les interventions sont aussi faites auprès des élèves plus âgés. L. Djama rappelle que les suivis sont confidentiels.

MC De Courcy propose à tout le monde de relire plus attentivement le document au besoin. Il sera toujours possible d'en rediscuter au prochain CÉ. Il est aussi possible de parler de ces enjeux avec le conseil d'élèves et de transmettre les inquiétudes à la direction.

L'actualisation du PLVI a été adoptée à l'unanimité (04-CE-2026-2027).

11. SUIVI SUR LE BUDGET

On opte pour la présentation la plus rapide, soit celle du rapport sommaire; MC De Courcy précise qu'il sera toujours possible d'y revenir plus en détail lors du prochain CÉ. Les principaux points sont les suivants :

- Le fonds 1, le plus important, concerne les ressources humaines et matérielles; le centre a l'équivalent de 26 postes enseignants temps plein pour l'année (un temps plein correspond à 800 heures annuelles); actuellement, 23 postes sont utilisés.
- Le fonds 4 regroupe les dons; c'est dans ce fonds que seront déposés les revenus du bazar notamment, mais on ne peut pas faire d'achats à partir de ce fonds.
- Le fonds 9 compte notamment les frais perçus par la location du stationnement à Tennis Canada – l'argent de ce fonds sert ensuite à payer les événements organisés par le centre pour les élèves.

MC De Courcy précise aussi que les frais de services complémentaires (40$ / session) sont remis au CSSDM, qui fait ensuite une redistribution à l'ensemble des établissements du CSS.

12. POINTS D'INFORMATION

12.1 Direction

Pas d'ajout de la direction.

12.2 Élèves

É. Brière-Talbot propose de faire une corvée de nettoyage du terrain; le point sera rapporté au conseil d'élèves. M. Lajeunesse confirme que cette activité avait eu du succès l'année où cela avait été fait, dans le cadre du Jour de la Terre.

M. Carignan propose que le centre achète des tapis et supports pour les bottes en hiver afin de conserver le centre propre. MC De Courcy approuve l'idée sur le principe, il y aurait du budget, et elle invite M. Carignan à rapporter l'idée au conseil d'élèves.

12.3 Enseignants

Aucun ajout de la part des enseignants.

12.4 Professionnels

M. Lajeunesse mentionne qu'il reste quelques places pour la sortie du mardi 27 octobre au cinéma Beaubien pour la projection du film sur Pauline Julien. Une demande a été faite pour Le lac des cygnes à l'OSM le 19 novembre. Les annonces seront diffusées dans l'Écho et sur le Teams des élèves.

12.5 Personnel de soutien

J. Albert annonce qu'une foire communautaire avec plusieurs organismes montréalais, dont Révèl'Action, aura lieu le 11 novembre à la cafétéria, de 10h à 13h.

12.6 Organisme sociocommunautaire

J. Damord mentionne que Révèl'Action aide les jeunes à la recherche d'un emploi; l'organisme a notamment développé un volet d'accompagnement pour une utilisation éthique et responsable de l'IA, entre autres pour la réalisation de son cv de façon autonome. Elle donnera de la documentation à J. Albert afin que les services de l'organisme soient publicisés auprès des élèves du centre. J. Damord précise qu'un conseiller en emploi est présent dans leurs locaux le mardi soir; l'organisme est d'ailleurs ouvert tous les soirs plus un samedi par mois. Par ailleurs, Révèl'Action a toujours un studio d'enregistrement en fonction. MC De Courcy note qu'il serait possible d'organiser une visite de l'organisme avec le conseil d'élèves.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 15h44.

Justine Damord

Présidence

Direction d'établissement

Initiales de la Présidence

Initiales de la Direction